



OPTIONS DE RECOURS POUR LES MEMBRES

DOTATION

ENJEU	<ul style="list-style-type: none">▪ Vous soupçonnez un abus de pouvoir de la part d'un gestionnaire dans le cadre d'un processus de dotation, c'est-à-dire lors d'une nomination.▪ Pour déposer une plainte, vous devez être une personne qui n'a pas été nommée ou proposée pour une nomination dans le cadre d'un processus de dotation et qui a un intérêt dans le poste.
PREMIÈRE ÉTAPE	–
DÉLAI	<ul style="list-style-type: none">▪ Dans un délai de 15 jours civils (non ouvrables) à compter de la date d'affichage de l'avis de nomination ou de la proposition de nomination.
COMMENT	<ul style="list-style-type: none">▪ Remplir le <i>Formulaire 1 Plainte de dotation</i>, sur le site Web de la CRTESPF
DROITS DE LA PERSONNE	<ul style="list-style-type: none">▪ Une plainte en matière des droits de la personne alléguant discrimination peut être déposée en même temps qu'une plainte en matière de dotation. À tout moment au cours de la procédure, la Commission et la CCDP doivent être informées dès que se manifeste l'intention de porter plainte pour discrimination.
OÙ	<ul style="list-style-type: none">▪ Envoyer par courriel le formulaire 1 à : director.directeur@fpslreb-crtespf.gc.ca
QUI RÉPOND	<ul style="list-style-type: none">▪ Un membre de la CRTESPF.
TRAITEMENT DE L'ENJEU	<ul style="list-style-type: none">▪ La Commission tiendra une audience.
ANONYMAT	–
REPRÉSAILLES	–
RAPPORT / RÉSULTATS	<ul style="list-style-type: none">▪ La Commission rend ses décisions par écrit, en exposant ses motifs de manière claire, concise et logique, ainsi que les ordonnances d'accompagnement découlant des motifs de sa décision.▪ Les décisions sont définitives et exécutoires.
APPEL	<ul style="list-style-type: none">▪ Il n'y a aucun processus pour interjeter appel.▪ Une demande de contrôle judiciaire peut être déposée auprès de la Cour d'appel fédérale.
AUTORITÉ	<ul style="list-style-type: none">▪ Loi sur l'emploi dans la fonction publique
AUTRES RENSEIGNEMENTS	<ul style="list-style-type: none">▪ Guide de procédures pour les plaintes relatives à la dotation▪ Règlement concernant les plaintes relatives à la dotation dans la fonction publique